

ASSEMBLÉE NATIONALE20 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2179

présenté par
M. Eliaou
-----**ARTICLE 26**

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« et suivants »

la référence :

« à L. 513-11-4 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.